



RAPPORT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE



20
17

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

(En application de l'article D2224-1 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

p 01

p 01

p 01

p 02

p 04

p 05

p 07

p 08

p 09

1. SYNTHÈSE

1.1 Les compétences

1.2 Le territoire

1.3 Collecte en porte à porte et points d'apport volontaire

1.3.1 La collecte bi compartimentée en porte à porte 1.3.2 La collecte du verre en points d'apport volontaire

1.4 Transfert et traitement des déchets issus de la collecte en porte à porte et en apport volontaire

1.4.1 Quai de transfert de Touques

1.4.2 Ordures ménagères résiduelles

1.4.3 Déchets recyclables (sauf verre)

1.4.4 Verre

1.5 Les déchetteries

1.5.1 Déchetterie à Pont l'Evêque

1.5.2 Dépôt au Breuil en Auge

1.5.3 Tarifs applicables

1.6 Modalités d'exploitation

1.7 Eco-organismes

1.8 Equipements et exploitants de gestion des déchets dans le périmètre proche du territoire

p 10

p 10

p 12

p 15

p 15

p 18

p 19

p 21

p 23

p 23

2. INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 Tonnages collectés en PAP et PAV

2.2 Tonnages collectés en déchetteries

2.2.1. Déchetterie à Pont l'Evêque

2.2.2. Dépôt au Breuil en Auge

2.3 Indice de réduction des quantités de déchets

2.4 Filières de traitement des déchets collectés en déchetteries

2.5 Localisation, capacités et exploitants des unités de traitement

2.6 Tri des emballages

2.7 Valorisation des emballages ménagers

2.8 Traitement des ordures ménagères résiduelles

2.9 Prévention et réduction de l'impact de la gestion des déchets

p 24

p 24

p 27

p 29

p 30

3. INDICATEURS FINANCIERS

3.1 Dépenses réalisées en 2017

3.1.1 Dépenses en section de fonctionnement

3.1.2 Dépenses en section d'investissement

3.2 Recettes réalisées en 2017

3.2.1 Recettes en section de fonctionnement

3.2.2 Recettes en section d'investissement

3.3 Coût complet par étapes techniques

3.4 Coût aidé

1 SYNTHÈSE

1.1 Les compétences

Blangy Pont l'Evêque Intercom est compétente en matière de « *collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés* ».

BPI a transféré sa compétence « *traitement* » au Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des Déchets de l'Estuaire (SEVEDE).

1.2 Le territoire

BPI se compose de 35 communes qui rassemblent 17 376 habitants (INSEE 2015).

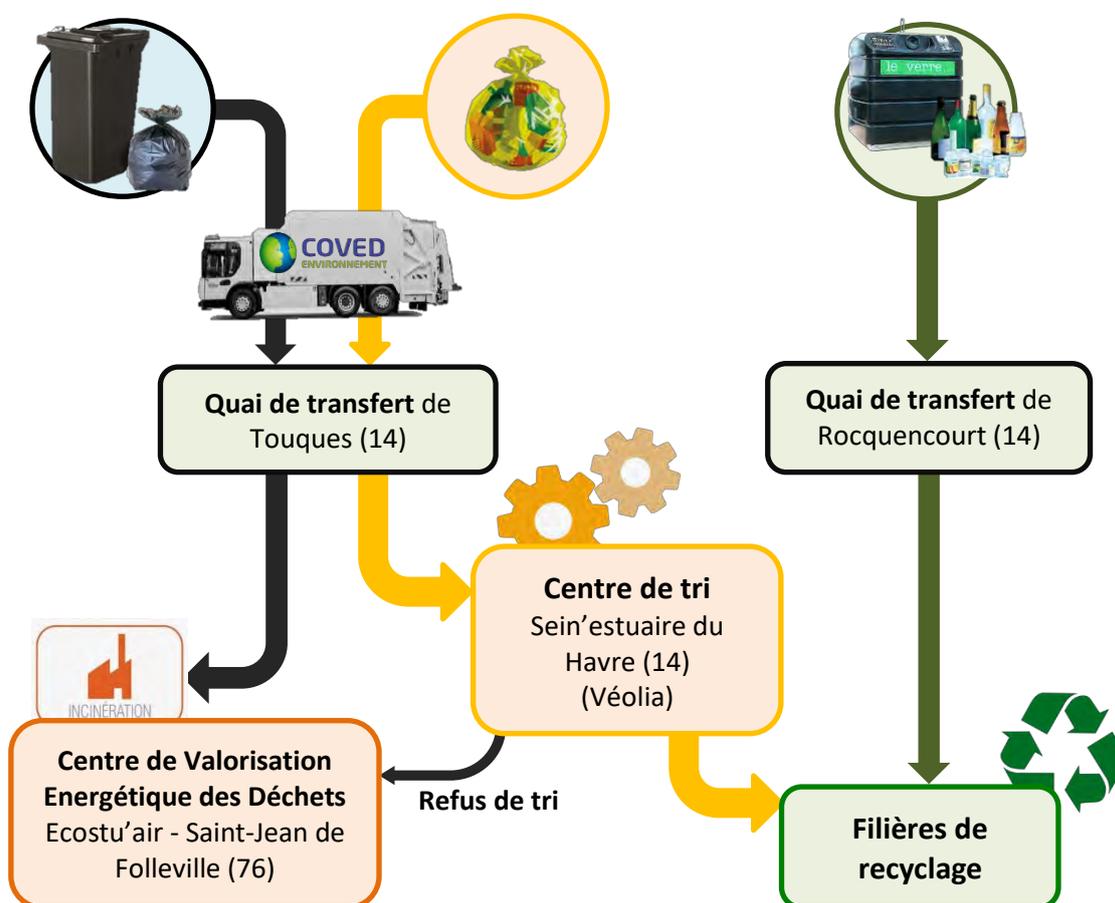
Communes	Population municipale	Communes	Population municipale
Annebault	437	Le Torquesne	518
Beaumont en Auge	421	Vieux Bourg	94
Blangy le Château	829	Les Authieux sur Calonne	300
Bonneville la Louvet	752	Manneville la Pipard	299
Bonneville sur Touques	382	Norolles	302
Bourgeauville	112	Pierrefitte en Auge	162
Branville	216	Pont l'Evêque	4570
Canapville	224	Reux	440
Clarbec	380	Saint André d'Hébertot	453
Coudray Rabut	322	Saint Benoît d'Hébertot	434
Danestal	375	Saint Etienne la Thillaye	479
Englesqueville en Auge	118	Saint Hymer	639
Fierville les Parcs	210	Saint Julien sur Calonne	170
Glanville	190	Saint Martin aux Chartrains	427
Le Breuil en Auge	1050	Saint Philbert des Champs	652

Le Brévedent	177	Surville	455
Le Faulq	358	Tourville en Auge	256
Le Mesnil sur Blangy	173	TOTAL	17 376

En 2017, la population DGF de Blangy Pont l'Evêque Intercom est estimée à 19 841 habitants.

1.3 Collecte en porte à porte et points d'apport volontaire

Le schéma ci-dessous présente l'organisation de la collecte et de l'évacuation des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes :



1.3.1 La collecte en benne bi-compartmentées en porte à porte

Les Ordures Ménagères (OM), c'est-à-dire les déchets ménagers recyclables issus de la collecte sélective (CS) et les Ordures Ménagères résiduelles (OMr), sont collectés auprès des foyers de BPI en porte à porte et dans certains hameaux en points de regroupement. Ces déchets sont déposés majoritairement dans des **sacs** ou parfois dans des **bacs** quand les particuliers en ont achetés. Les sacs jaunes pour la CS sont disponibles gratuitement dans les mairies ou à la déchetterie à Pont l'Evêque sur présentation de la carte d'accès au site.

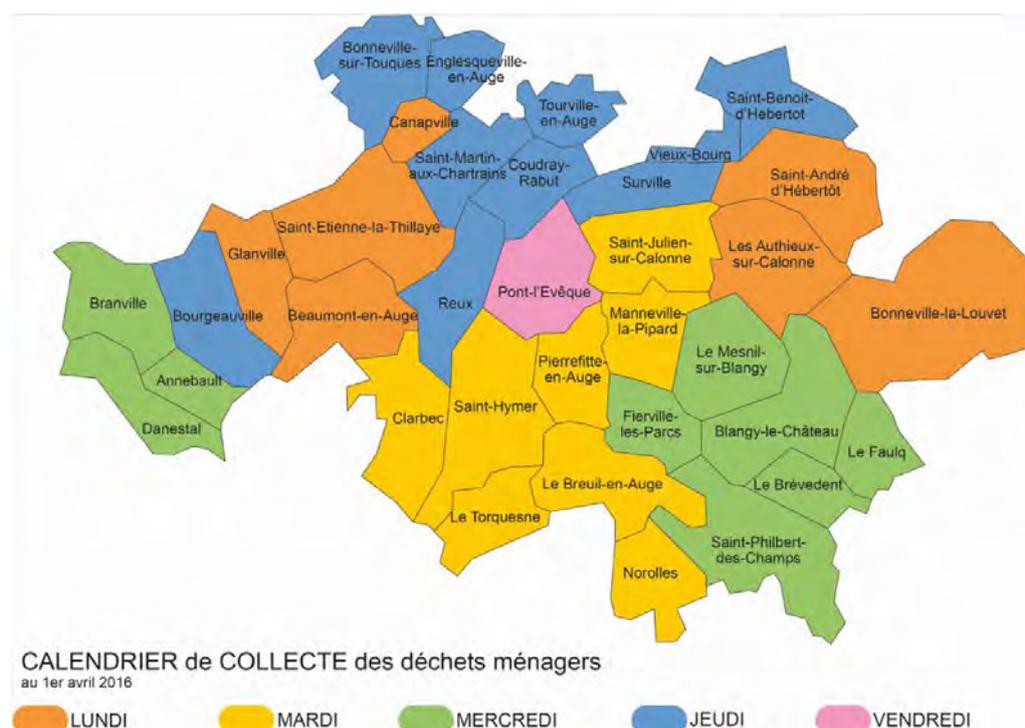
La collecte des OMr et CS est hebdomadaire et réalisée lors de la même tournée, avec des camions de 26T bi-compartmentés et une mini benne pour les chemins difficiles d'accès.

Compte tenu de leur production de déchets, certains établissements bénéficient d'une collecte d'OM supplémentaire. Ainsi, certains professionnels listés de Pont l'Evêque, disposent de deux collectes hebdomadaires. Le village Normandy Garden, situé sur les communes de Branville et Danestal, dispose également de deux collectes hebdomadaires d'OM.

Du 1^{er} juillet au 31 août, une seconde collecte hebdomadaire d'OM est organisée pour les établissements suivants, situés autour du lac à Pont l'Evêque :

- Hôtel-restaurant « Eden Park »
- Domaine du Houvre
- Camping du lac
- Restaurant « La Cidria »

Les jours de collecte par commune sont présentés sur la carte suivante :



1.3.2 1.3.2. La collecte du verre en points d'apport volontaire

La collecte du verre est assurée en Points d'Apport Volontaire (PAV) équipés de colonnes aériennes de 2 m³ et 4 m³ et de colonnes enterrées de 3 m³ et 4 m³, réparties sur l'ensemble du territoire de Blangy Pont l'Evêque Intercom. Sont ainsi installées **49 colonnes à verre, dont 27 enterrées**.

Ces colonnes sont collectées généralement le mercredi matin.

1.4 Transfert et traitement des déchets issus de la collecte en porte à porte et en apport volontaire

1.4.1 Quai de transfert de Touques

Les déchets ménagers (OMr et CS) transitent par le **centre de transfert de Touques** dont la compétence incombe au SEVEDE. L'objectif est de massifier le flux de déchets et d'optimiser le transport vers les installations de traitement/tri.

1.4.2 Ordures ménagères résiduelles

Les OMr produites sur le territoire de Blangy Pont l'Evêque Intercom sont ensuite **incinérées au centre de valorisation énergétique des déchets de l'estuaire « Ecostu'air »** par le SEVEDE. Cette usine d'incinération est située à Saint Jean de Folleville, dans le département de la Seine Maritime (76).

1.4.3 Déchets recyclables (sauf verre)

Les déchets issus de la collecte sélective en porte à porte sont transportés au centre de tri « Sein'Estuaire » exploité par Véolia au Havre (76).

1.4.4 Verre

Après collecte en apport volontaire, le verre est directement transporté au centre de tri de Rocquencourt, près de Caen (14), exploité par GDE.

1.5 Les déchetteries

Blangy Pont l'Evêque Intercom exploite en haut de quai **deux déchetteries** (Pont l'Evêque et Le Breuil en Auge) ouvertes exclusivement aux habitants des 35 communes. Trois agents sont employés à la gestion de ces sites à plein temps.



1.5.1 Déchetterie à Pont l'Evêque

La déchetterie située à Pont l'Evêque dispose de 11 bennes en haut de quai :

Flux de matière	Nombre de bennes – 30 m ³
Bois	2
Ferraille	1
Cartons	2
Encombrants incinérables	1
Encombrants enfouissables	2
Gravats	1
Déchets Industriels Banals (DIB)	1

En complément, plusieurs espaces permettent de collecter d'autres flux :

- **Déchets verts** : dépôts à plat
- **Amiante** : 1 benne disponible en bas de quai,
- **Déchets Dangereux Spécifiques (DDS) et les lampes usagées** : 2 armoires spécifiques,
- **Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)** : caisses métalliques,
- **Huiles** : une colonne aérienne,
- **Cartouches d'encre, des piles et batteries, et des cartouches de café Nespresso** : collectés séparément dans des contenants spécifiques.

La déchetterie est ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 12h, et de 13h30 à 18h, sauf le jeudi matin où elle est fermée ainsi que les jours fériés.

1.5.2 Dépôt au Breuil en Auge

La déchetterie située au Breuil en Auge se compose d'une **aire de dépôt des déchets verts** et de 3 bennes haut de quai :

- **Encombrants**
- **Cartons**
- **Ferraille**

Ce site est ouvert de 14h à 17h le 1^{er} samedi et le 3^{ème} mercredi du mois sur la période du 01/11 au 31/03, et tous les mercredis et samedis de 14h à 17h du 01/04 au 31/10.

1.5.3 Tarifs applicables

Les **particuliers** et les services des communes de Blangy Pont l'Evêque Intercom effectuent des dépôts à titre gratuit.

Les **professionnels** doivent s'acquitter, à réception de l'avis des sommes à payer émis par BPI des sommes indiquées ci-dessous. Le forfait minimum est fixé à 1m³ :

Matériaux	Professionnels du territoire	Professionnels hors territoire
Déchets verts	17 €/m3	18 €/m3
Féailles-métaux	10 €/m3	10 €/m3
Encombrants	12 €/m3	13 €/m3
Bois	10 €/m3	11 €/m3
Gravats -Inertes	17 €/m3	18 €/m3

Déchets amiantés	20 €/m3	30 €/m3
DDS (Déchets Dangereux Spécifiques : acides, bases, peintures, liquides inflammables, aérosols, phytosanitaires,...)	1,60 €/kg	1,60 €/kg
Huiles végétales	1,60 €/kg	1,60 €/kg
Batteries	1,60 €/kg	1,60 €/kg

Le dépôt admissible de déchets par jour par usager ne peut excéder 2m³ pour les particuliers et limité à un véhicule utilitaire de moins de 3,5 tonnes de PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) pour les professionnels.

Pour les déchets amiantés, le dépôt maximum est fixé à 1m³ par semaine pour tous les usagers.

1.6 Modalités d'exploitation

Dénomination du marché	Titulaire	Début du contrat	Fin du contrat
Collecte en porte à porte et transport des ordures ménagères et assimilés, et des recyclables (Emballages et papier en mélange)	COVED	01/07/2012 puis 01/07/2017	30/06/2017 puis 30/06/2023
Transport et tri des déchets recyclables issus de la collecte sélective	VEOLIA	01/04/2012	30/03/2018
Collecte sélective du verre en apport volontaire, transport du verre et lavage des colonnes	GDE	01/04/2012	30/03/2018
Enlèvement, traitement et/ou valorisation des encombrants collectés en déchetterie	VEOLIA	01/07/2012	30/03/2018
Enlèvement, traitement et/ou valorisation du bois collecté en déchetterie	AGB	01/04/2012	30/03/2018

Enlèvement, traitement et/ou valorisation des gravats collectés en déchetterie	ARD Services	01/04/2012	30/03/2018
Enlèvement, traitement et/ou valorisation des déchets verts collectés en déchetterie	JMR Transport	01/07/2012	30/03/2018
Enlèvement, traitement et/ou valorisation des déchets métalliques collectés en déchetterie	GDE	01/04/2012	30/03/2018
Enlèvement, traitement et/ou valorisation des cartons collectés en déchetterie	Passenaud	01/07/2012	30/03/2018
Enlèvement et traitement des déchets dangereux des ménages des professionnels collectés en déchetterie	TRIADIS	01/04/2014	31/03/2018
Enlèvement et traitement des déchets amiantés collectés en déchetterie	Cité +	01/04/2012	30/03/2018
Fourniture bac de collecte OM	CITEC	20/20/2014	19/10/2018
Fourniture, entretien, lavage colonnes enterrées pour apport volontaire du verre	CITEC	03/08/2015	02/08/2019

1.7 Eco-organismes

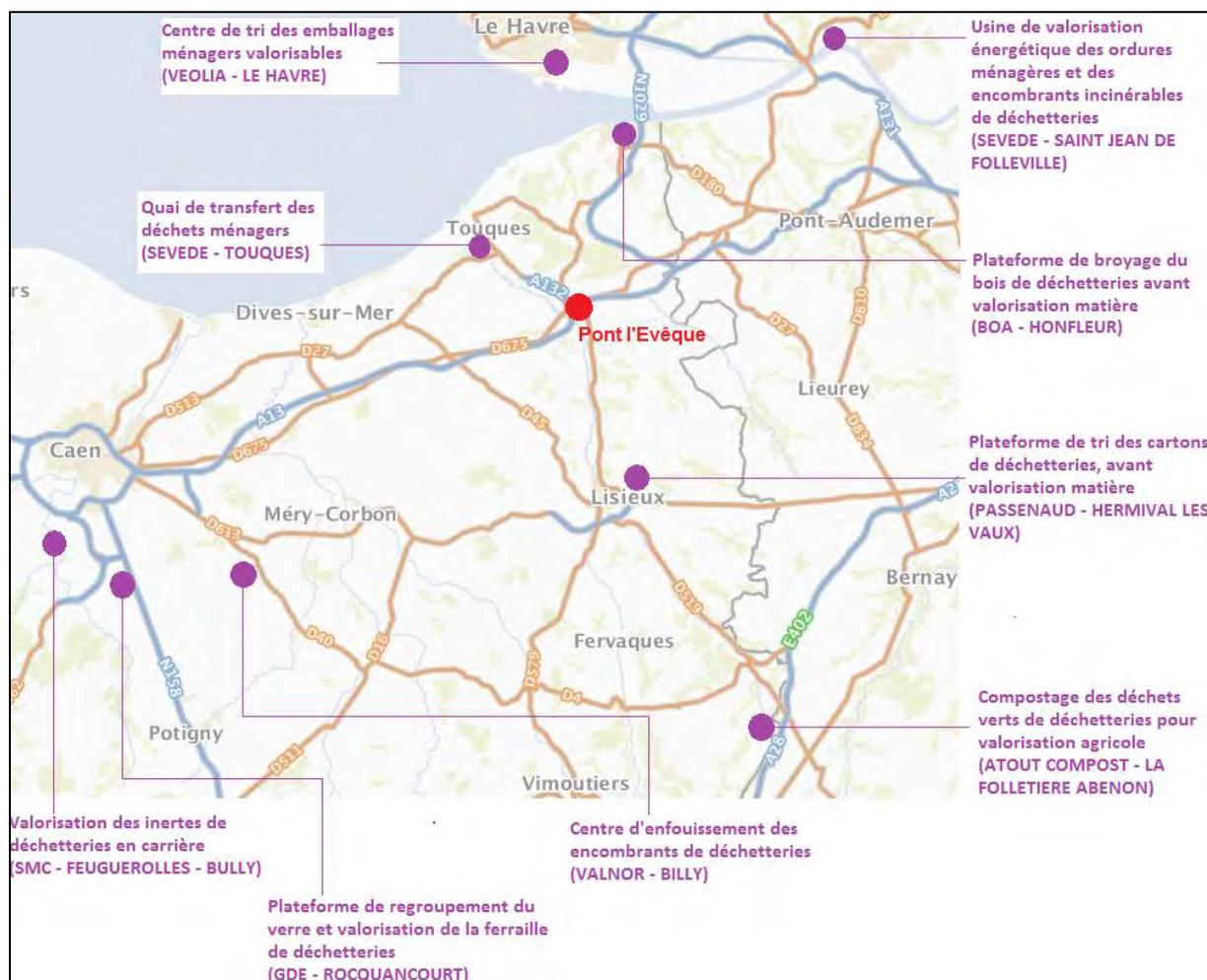
Blangy Pont l'Évêque Intercom adhère aux éco-organismes suivants :

Eco-organismes	Déchets concernés	Missions
Eco-Emballages	Emballages ménagers	Organiser le dispositif national du tri et du recyclage : mieux trier, recycler plus et réduire les emballages ménagers
EcoFolio	Papiers	Inciter au geste de tri, orienter vers une collecte financièrement maîtrisée, faire de l'éco-conception la base de toute production
Eco-Systèmes	DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	Collecte et recyclage
EcoDDS	Déchets Diffus Spécifiques	Collecter et traiter les déchets chimiques des particuliers

EcoTLC	Textiles, Linges de maison et Chaussures	Sensibilisation, et rapprochement des parties prenantes, du concepteur au recycleur
Recylum	Lampes et tubes usagés	Collecte et recyclage
Corépile	Piles et accumulateurs	Collecte et recyclage

Blangy Pont l'Évêque Intercom projette d'adhérer à Éco-Mobilier pour l'amélioration de la valorisation des déchets d'ameublement. Cependant, il est nécessaire d'attendre la validation de la convention entre l'Etat et Éco-Mobilier avant d'envisager l'installation d'une benne spécifique pour les déchets d'ameublement. D'après l'Eco-organisme, la benne pourrait être installée en fin d'année 2018.

1.8 Equipements et exploitants de gestion des déchets dans le périmètre proche du territoire



2 INDICATEURS TECHNIQUES

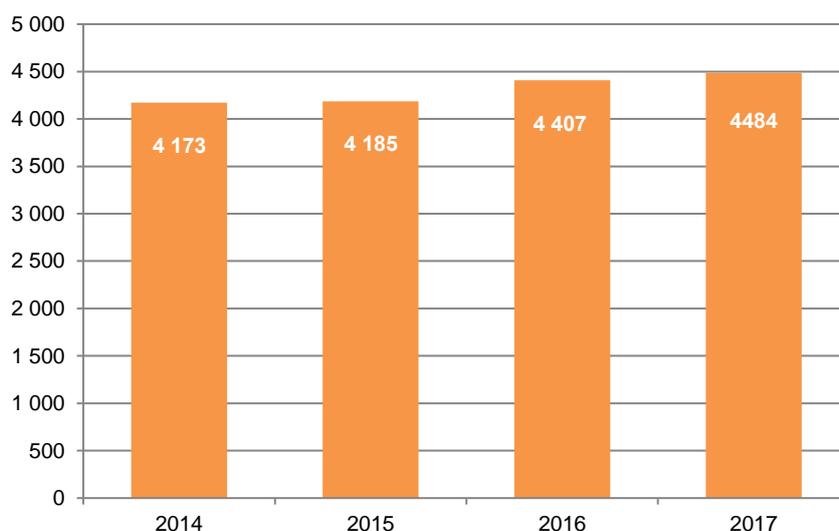
2.1 Tonnages collectés en PAP et PAV

Les tonnages collectés en porte à porte et en apport volontaire pour l'année 2017, en comparaison avec l'année précédente, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

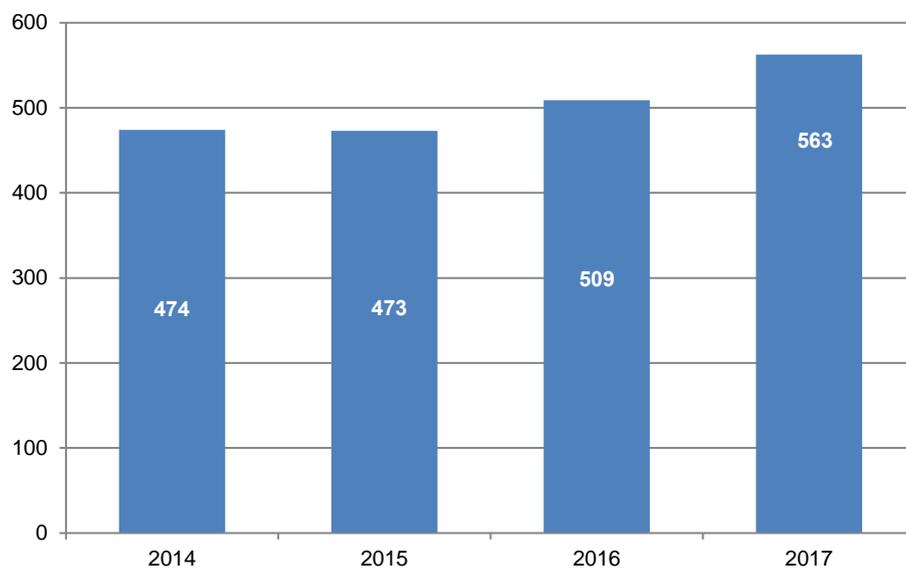
Flux	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Ratio 2017 kg/an/hab (population municipale)	Evolution 2016/2017	
				En tonnes	En %
OMr (Ordures Ménagères résiduelles)	4 407	4 484	258	+ 77	+ 1,7 %
EM+JRM (Emballages ménagers + Journaux/Revue/magazines)	509	563	32	+ 54	+ 10,6 %
Verre	631	694	40	+ 63	+ 9,9 %

L'évolution des tonnages pour chaque flux de déchet depuis 2014 est la suivante :

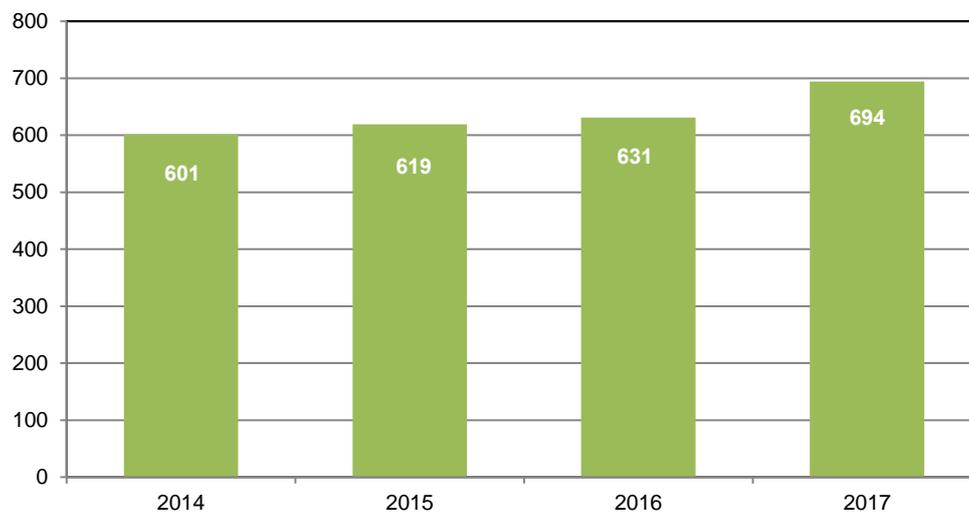
Comparatif des tonnages d'ordures ménagères entre 2014 et 2017 (en tonnes)



Comparatif des tonnages des EM + JMR entre 2014 et 2017 (en tonnes)



Comparatif des tonnages de verre entre 2014 et 2017 (en tonnes)



Depuis mai 2011, Blangy Pont l'Evêque Intercom a signé une convention avec l'ASTA (Association de Sauvegarde de la Touques et de ses Affluents) pour la collecte du textile sur le territoire. Le tableau ci-dessous indique les évolutions de tonnages collectés dans les différentes colonnes mises en place sur la collectivité entre 2016 et 2017 :

Tonnages de textile collectés en 2016	Tonnages de textile collectés en 2017	Evolution 2016/2017
61,4	64,7	5,39%

Le textile ainsi collecté est d'abord trié, puis en fonction de son état, réutilisé ou recyclé (valorisation matière).

2.2 Tonnages collectés en déchetteries

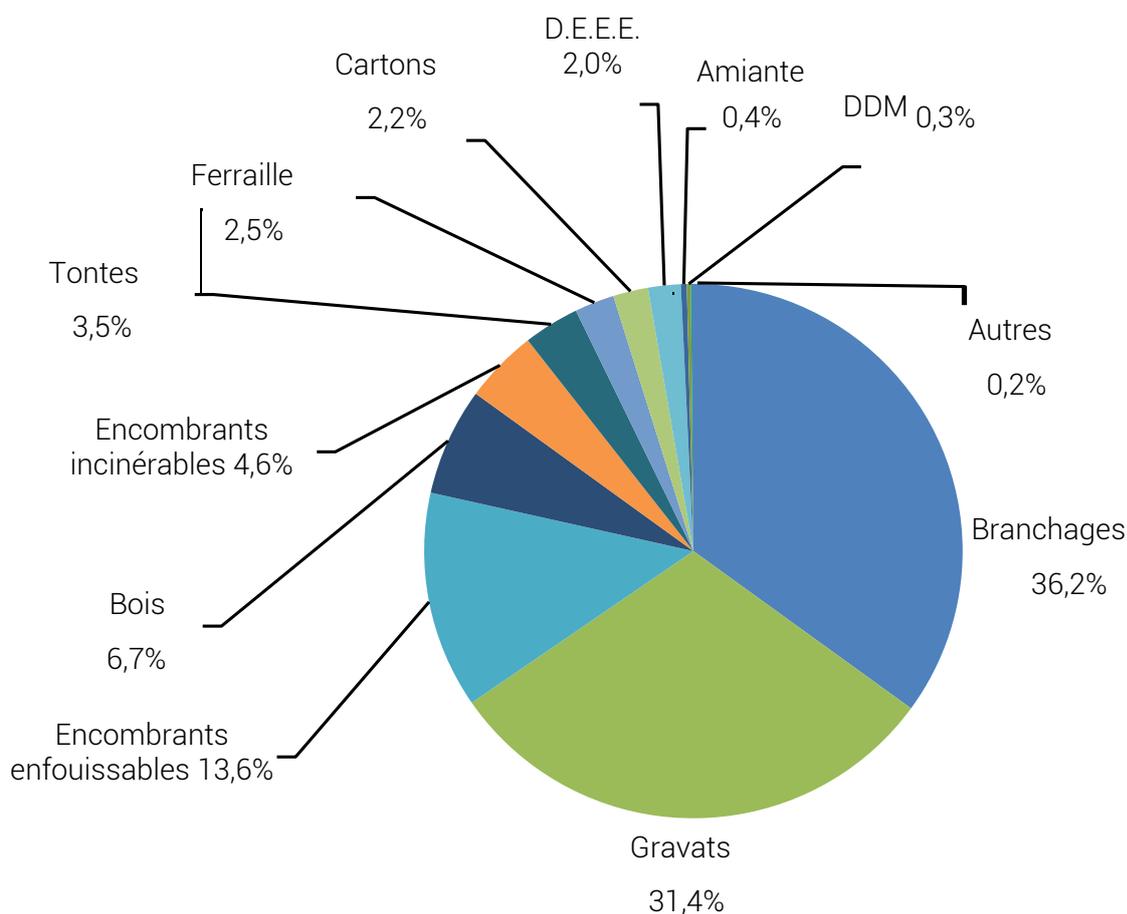
2.2.1 Déchetterie à Pont l'Evêque

Dans le tableau suivant sont indiqués les tonnages collectés à la déchetterie à Pont l'Evêque :

Flux	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Ratio 2017 kg/an/hab (pop mun.)	Evolution 2016 / 2017	
				En tonnage	En %
Branchages	3 819,70	4 231,36	243,52	411,66	+ 10,8%
Gravats	3 780,51	3 670,47	211,24	-110,04	- 2,9%
Encombrants enfouissables	1 428,44	1 585,26	91,23	156,82	+ 11,0%
Bois	796,38	786,62	45,27	-9,76	- 1,2%
Encombrants incinérables	510,40	536,25	30,86	25,85	+ 5,1%
Tontes	495,58	404,76	23,29	-90,82	- 18,3%
Ferraille	276,83	287,90	16,57	11,07	+ 4,0%
Cartons	233,46	254,56	14,65	21,10	+ 9,0%

Flux	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Ratio 2017 kg/an/hab (pop mun.)	Evolution 2016 / 2017	
				En tonnage	En %
D.E.E.E. ¹	257,36	236,54	13,61	-20,82	- 8,1%
Amiante	34,08	42,36	2,44	8,28	+ 24,3%
DDM ²	26,63	29,22	1,68	2,59	+ 9,7%
Autres ³	16,93	18,44	1,06	1,51	+ 8,9%
	11 676,30	12 083,74	695,43	407,44	+ 3,5%

La répartition en pourcentage des tonnages collectés sur la déchetterie à Pont l'Evêque en 2017 est indiquée ci-dessous :



¹ D.E.E.E. : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

² Dans les DDM (Déchets Dangereux Spécifiques) sont compris : les acides, les bases, les solvants, les produits pâteux, les produits phytosanitaires, les aérosols, les produits non identifiés et les comburants.

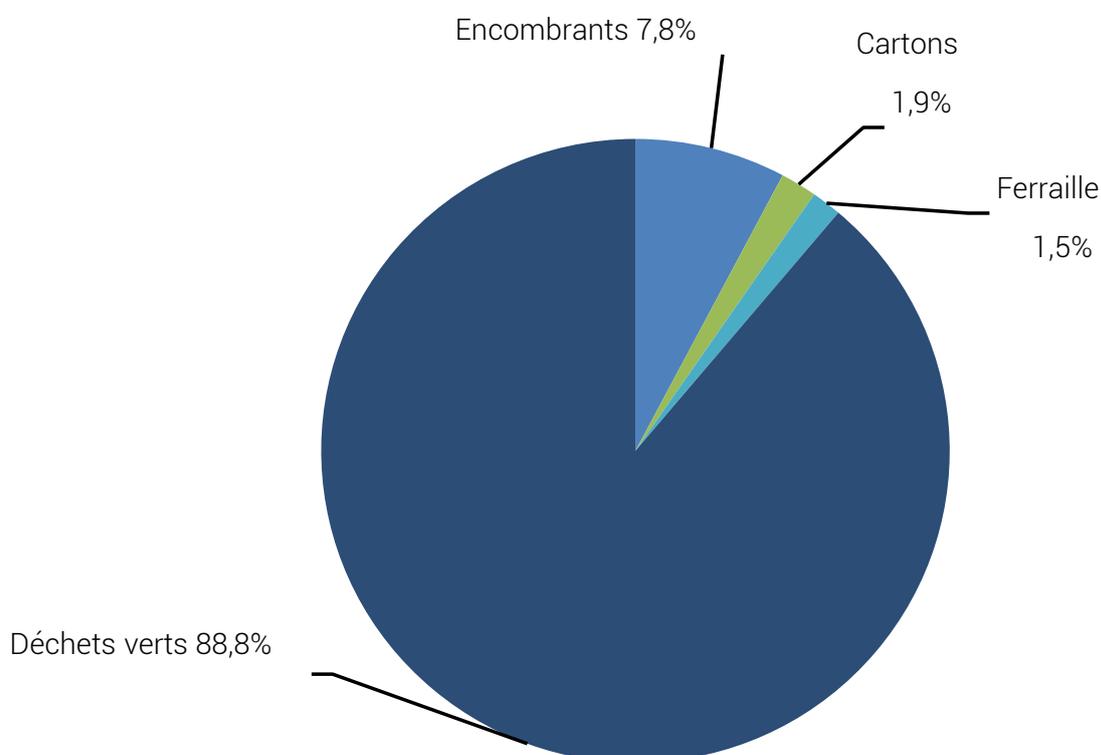
³ Dans les « Autres » sont compris : les cartouches d'imprimantes, les capsules Nespresso, les radiographies, les batteries de véhicules, les piles, les néons, les huiles végétales et les huiles minérales.

2.2.2 Dépôt au Breuil en Auge

Le dépôt au Breuil en Auge accueille 4 types de déchets : les cartons, les déchets verts, la ferraille et les encombrants.

Flux	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Ratio 2017 kg/an/hab (population municipale)	Evolution 2016 / 2017	
				En tonnes	En %
Encombrants	34,00	24,7	1,42	- 9,3	- 27,35%
Cartons	6,14	5,96	0,34	- 0,18	- 2,93%
Ferraille	5,42	4,9	0,28	- 0,52	- 9,59%
Déchets verts	398,58	282,7	16,27	- 115,88	- 29,07%
TOTAL	444,14	318,26	18,32	- 125,88	- 28,34%

Les tonnages collectés sur le dépôt au Breuil en Auge sont ainsi répartis :



2.3 Indice de réduction des quantités de déchets

Les indices de réduction des tonnages en 2017, base 100 en 2010, sont indiqués dans le tableau suivant :

	Tonnages 2010	Tonnages 2017	Indice de réduction
Ordures ménagères + emballages ménagers valorisables	5 786	5 741	99,2
Déchets ménagers et assimilés	12 839	18 208	141,8
Déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage	1 330	1 610	121,1

2.4 Filières de traitement des déchets collectés en déchetteries

 PELOUSE  TAILLES	<p>Les tontes et les branchages, dit déchets verts, sont orientés vers une plateforme de compostage, située à La Folletière-Abenon (14), exploitée par ATOUT COMPOST, avant épandage agricole.</p>
 BOIS	<p>Le bois est orienté vers une plateforme de broyage, situé à Honfleur (14) et exploité par BOA. Le bois est broyé puis valorisé en chaufferie industrielle à UPM Chapelle Darblay à Grand-Couronne (76).</p>
 FERRAILLE	<p>Les déchets métalliques sont orientés vers la plateforme de tri située à Rocquancourt (14), exploitée par GDE. Après séparation des métaux ferreux, non ferreux, et des indésirables, la ferraille est ensuite broyée puis évacuée dans des aciéries où elle est fondue pour redonner un nouvel acier.</p>

 <p>PETITS APPAREILS MÉNAGERS</p>  <p>ÉCRANS</p>  <p>RÉFRIGÉRATEURS CONGÉLATEURS</p>  <p>GROS ÉLECTROMÉNAGER</p>	<p>ECOSYSTEMES est l'éco-organisme en charge de la collecte et du traitement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE).</p> <p>Ils sont séparés en 4 catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gros Electroménagers Hors Froid traités à Aniche (59) par GALLOO • Gros Electroménagers Froids traités à Bruyères sur Oise (95) par REFINAL INDUSTRIES • Ecrans à Vernouillet (28) par GALLOO • Petits Appareils en Mélange à Gonesse (95) par VEOLIA-TRIADE <p>Ces déchets sont triés, démantelés, dépollués, et les matériaux (plastiques, métaux) sont récupérés pour être valorisés.</p>
 <p>AMIANTE / CIMENT</p>	<p>L'amiante liée à des matériaux inertes, conditionnée en big bag, est orientée vers l'Installation de Stockage des Déchets Inertes à Louvigné du Désert (35), exploité par BORDIGNI.</p>
 <p>BATTERIES</p>	<p>Les batteries sont acheminées à Rocquancourt (14), sur le site de GDE. Elles sont broyées et l'acide est neutralisé. Les matières secondaires produites à partir des batteries (eau, plomb, plastique,...) sont réutilisées en interne (alimentation d'une serre tropicale) ou vendues dans les industries appropriées.</p>
 <p>CARTOUCHES ENCRE Et capsules « Nespresso »</p>	<p>Les cartouches d'encre sont orientées sur une plateforme de regroupement à la Chevrolière (44), par LVL. Les cartouches en bon état sont reconditionnées et remises sur le marché. Les défectueuses sont démantelées pour récupérer les matériaux ou incinérées.</p> <p>Les capsules « Nespresso » sont broyées afin de séparer l'aluminium et le marc de café à Rungis (94), par COVED. L'aluminium est réutilisé en industrie et le marc de café est composté.</p>
 <p>TOUT-VENANT</p>	<p>Les encombrants sont séparés en deux flux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les encombrants dits «incinérables» sont orientés vers le centre de valorisation énergétique Ecostu'Air à Saint Jean de Folleville (76), exploité par OREADE pour le SEVEDE. • Les encombrants dits «enfouissables » sont acheminés vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux à Billy (14) exploitée par VALNOR.

 <p>CARTONS</p>	<p>Les cartons sont d'abord orientés vers une plateforme de tri à Hermival les Vaux (14), exploitée par PASSENAUD, avant d'être pressés en balles à la FLECHE (72). Les cartons sont ensuite transformés en pâte cellulosique, puis après séchage, ils deviennent de nouveaux emballages.</p>
 <p>GRAVATS/INERTES</p>	<p>Les gravats/inertes sont acheminés à la carrière de Feuguerolles-Bully (14), exploitée par SMC (Société des Matériaux Caennais) pour comblement.</p>
 <p>DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES</p>	<p>Les DDM sont orientés vers la plateforme de pré-traitement, tri, transit de Rouen (76), exploitée par TRIADIS SERVICES.</p> <p>Les traitements sont différents selon le type de déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les acides et les bases : traitement physico-chimique à Hombourg (78), par TREDI ; • Pour les solvants : traitement par incinération à Mitry Mory (77), par GEREP ; • Pour les produits pâteux et aérosols : traitement par incinération avec valorisation énergétique à Rouen (76), par TRIADIS SERVICES ; • Pour les phytosanitaires et les comburants : traitement par incinération avec valorisation énergétique à Salaise sur Sanne (38), par TREDI.
 <p>LAMPES</p>	<p>Les lampes sont regroupées sur une plateforme à Saint Gilles (35) par SODICOME avant envoi vers les centres de recyclage.</p> <p>Elles sont broyées (ou brisées) dans une enceinte confinée. Après séparation des différents matériaux, les matières premières secondaires (verre, plastiques,...) sont réintroduites dans la fabrication de nouveaux produits (tubes fluorescents,...)</p>
 <p>PILES ET ACCUMULATEURS</p>	<p>Les piles et accumulateurs sont regroupés à Javené (35), chez CHIMIREC.</p> <p>Après être broyés, les matériaux sont séparés par 2 méthodes différentes en fonction des caractéristiques des piles. Le traitement se fait soit par voie thermique, soit par voie chimique.</p> <p>Les métaux récupérés sont ensuite réutilisés pour la fabrication d'objet de la vie courante comme des gouttières en zinc, des couverts en acier inoxydable,...</p>
 <p>HUILE VÉGÉTALE</p>  <p>HUILE DE VIDANGE</p>	<p>L'huile végétale est regroupée sur la plateforme de Rouen (76), par TRIADIS SERVICES, Elle est ensuite valorisée en bio-carburant ou combustible par TRIADIS SERVICES à Beaufort (39).</p> <p>L'huile de vidange est régénérée à Lillebonne (76) par ECO HUILE.</p>

2.5 Localisation, capacité et exploitants des unités de traitement

Le tableau ci-dessous référence les unités de traitement avec leurs capacités :

	Lieu de traitement	Exploitant	Type de traitement	Capacité
Ordures ménagères	Saint Jean de Folleville (14)	OREADE	Incinération (valorisation énergétique)	207 500 T/an Performance énergétique : 96%
Emballages ménagers	Le Havre (76)	VEOLIA	Centre de tri	42 000 T/an
Encombrants	Billy (14)	VEOLIA	Enfouissement	80 000 T/an
	Saint Jean de Folleville (14)	OREADE	Incinération (valorisation énergétique)	207 500 T/an Performance énergétique : 96%
Bois	Honfleur (14)	BOA	Installation de transit Installation de traitement	15 000 m3 200 T/jour
Déchets verts	La Folletière – Abenon (14)	ATOUT COMPOST	Compostage puis épandage agricole	10 000 T/an
Ferraille	Rocquancourt (14)	GDE	Valorisation matière	
Déchets dangereux	Salaise sur Sanne (38)	TREDI	Incinération (valorisation énergétique)	2 x 52 500 T/an + 120 000 T/an
	Mitry Mory (77)	GEREP	Incinération (valorisation énergétique)	25 000 T/an
	Rouen (76)	TRIADIS SERVICES	Incinération (valorisation énergétique)	39 600 T/an
	Hombourg (78)	TREDI	Traitement physico-chimique	41 000 T/an
Amiante	Louvigné du Désert (35)	BORDIGNI	Enfouissement	1 500 T/an

2.6 Tri des emballages

En 2017, le centre de tri a séparé 553 tonnes de déchets issus de la collecte sélective. Le tableau suivant présente les tonnages de déchets issus de la collecte sélective en porte à porte sur le territoire de Blangy Pont L'Evêque Intercom pris en charge par le centre de tri en 2016 et 2017.

	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Evolution 2016/2017	
			En tonnes	En %
JRM ⁴	211,91	216,40	+ 4,49	2%
Cartons	64,49	84,44	+ 19,95	31%
PET Clair ⁵	39,20	41,36	+ 2,15	5%
Gros de magasin ⁶	32,66	34,51	+ 1,85	6%
PEHD ⁷	16,69	28,84	+ 12,15	73%
Acier	26,67	25,97	- 0,70	-3%
Film PE ⁸	5,31	15,80	+ 10,50	198%
PET coloré ⁹	11,44	14,28	+ 2,84	25%
Briques alimentaires	10,26	10,98	+ 0,72	7%
Aluminium	1,02	1,86	+ 0,84	83%
Refus de tri ¹⁰	91,09	78,44	- 12,65	-14%
TOTAUX	510,74	552,87	+ 42,13	8%

⁴ JRM : Journaux/Revue/Magazines

⁵ PET clair : Polyéthylène clair (Bouteilles en plastique clair transparent)

⁶ Gros de magasin : Mélange de diverses sortes de papiers et de cartons de petite taille

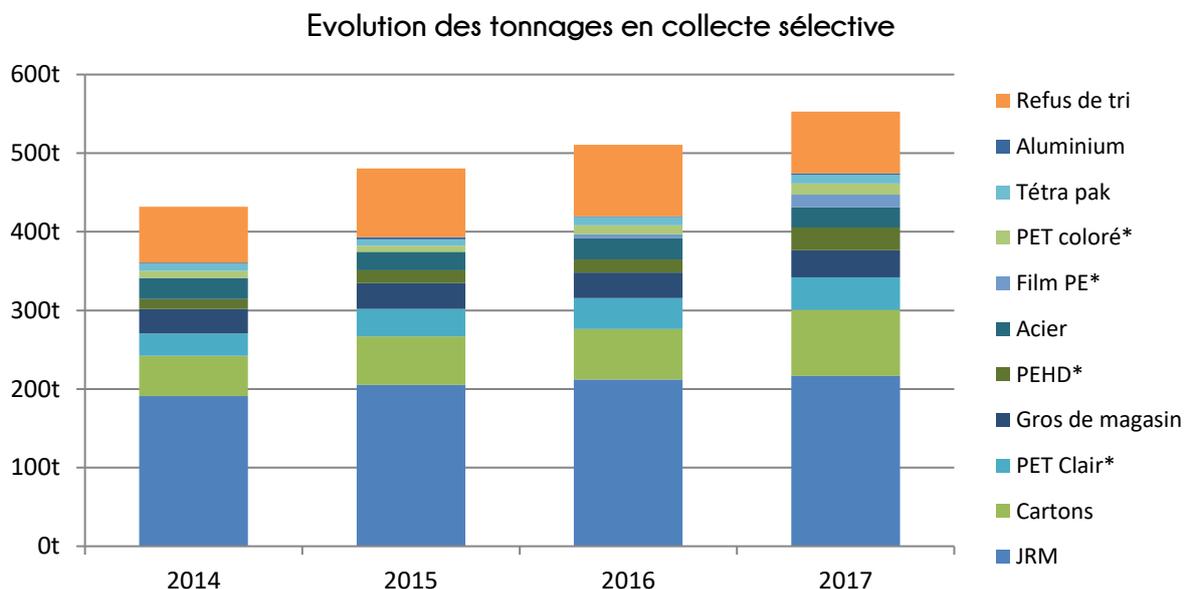
⁷ PEHD : Polyéthylène Haute Densité (Bouteilles et flacon en plastique opaque)

⁸ Film PE : Film en polyéthylène (nouvel emballage issu de l'extension des consignes de tri)

⁹ PET coloré : Polyéthylène coloré (Bouteilles en plastique coloré)

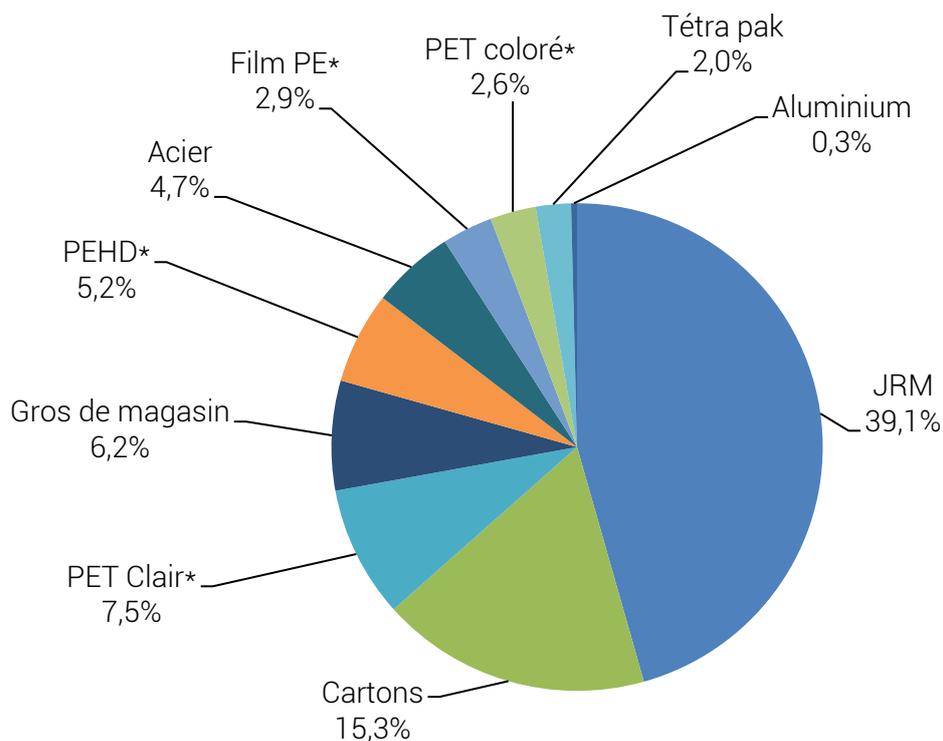
¹⁰ Refus de tri : Déchets indésirables, non recyclables

Sur une durée plus longue, on observe une hausse régulière des tonnages de déchets recyclables collectés, comme le montre le graphique suivant :



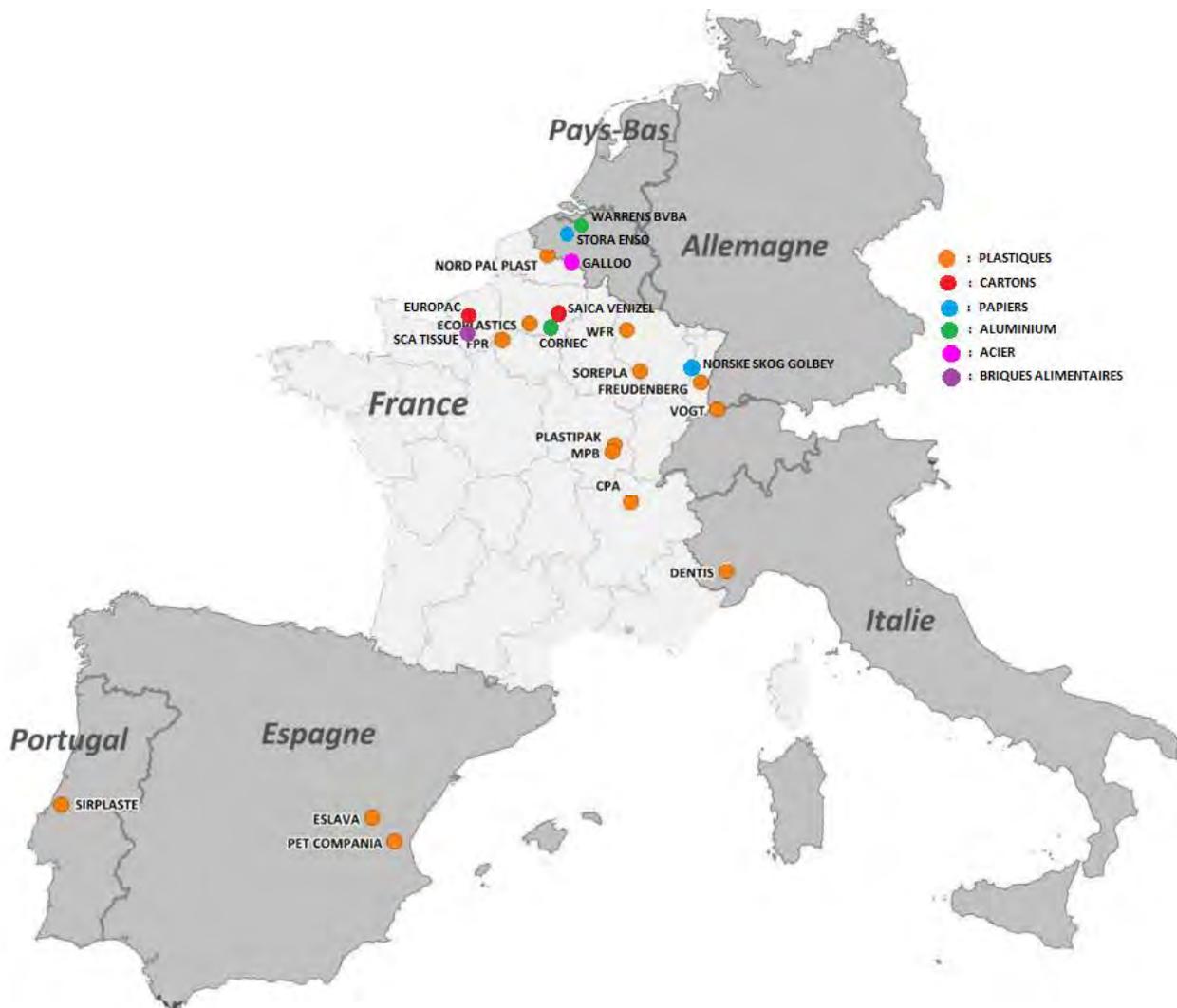
Les matières recyclables issues des déchets de la collecte sélective se répartissent de la manière suivante :

Répartition des tonnages de déchets recyclables collectés en 2017

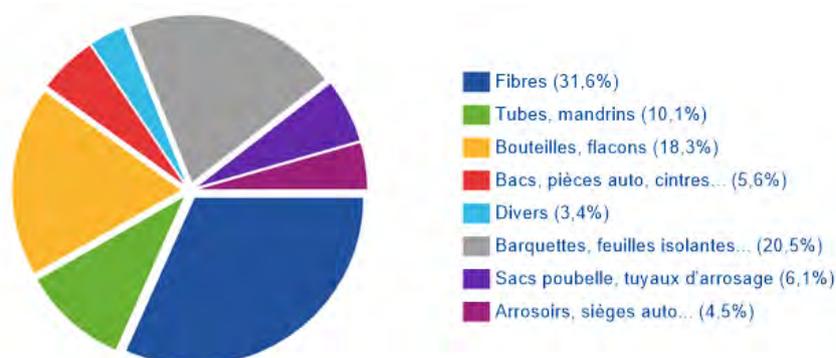


2.7 Valorisation des emballages ménagers

La carte ci-dessous localise les différentes entreprises de valorisation des emballages ménagers :



- 82 % des emballages plastiques sont recyclés en France. Les emballages ménagers en plastique sont lavés, séchés, puis réduits en fibres et sont régénérés en produits suivant :



- Les emballages en acier sont triés puis compactés en paquets. Expédié vers des aciéries, l'acier sert à la fabrication de bobines, de fil, etc.
- Les emballages en aluminium sont triés puis compactés en balles, ils sont ensuite acheminés vers des recycleurs pour produire des alliages.
- Les cartons sont acheminés vers une papeterie où ils sont transformés en pâte cellulosique. Après séchage, les fibres ainsi obtenues sont transformées en feuilles de papier ou de carton.
- Les briques alimentaires sont envoyées vers des papeteries. Comme il s'agit d'emballages composites, les différents éléments qui les composent sont séparés.
- Les papiers (journaux/revues/magazines) sont transformés en pâte à papier. Cette pâte désencrée, égouttée puis séchée, est ensuite enroulée en bobines.
- Le verre est acheminé chez le recycleur où il est débarrassé de ses impuretés. Il est ensuite broyé pour devenir du calcin qui servira à la production de nouveaux emballages en verre.

Dans le cadre du barème E d'Eco-Emballages, les repreneurs des matériaux triés sont :

	Repreneur	Tonnages livrés en 2017
Pour les plastiques	Valorplast (option filière)	106,36
Pour le verre	OI-Manufacturing (option filière)	668,22
Pour l'aluminium	Véolia Propreté (option fédération)	0,33

	Repreneur	Tonnages livrés en 2017
Pour l'acier	Véolia Propreté (option fédération)	27,38
Pour les cartons		83,43
Pour les briques alimentaires		13,1
Pour les gros de magasin		41,11
Pour les papiers		253,61

Les refus de tri sont acheminés à l'usine d'incinération du SEVEDE.

2.8 Traitement des ordures ménagères résiduelles

Dans le tableau ci-dessous sont indiqués les tonnages annuels depuis 2012 (refus de tri compris) incinérés par le centre de valorisation énergétique des déchets de l'estuaire « Ecostu'air » :

Année	Tonnages incinérés	Evolution par rapport à l'année précédente
2012	4 728	- 0,58 %
2013	4 692	- 0,77 %
2014	4 613	- 1,68 %
2015	4 731	+ 2,56 %
2016	5 066	+ 7,08 %
2017	5 089	+ 0,46 %

2.9 Prévention et réduction de l'impact de la gestion des déchets

Afin de réduire l'impact de la gestion des déchets du territoire, la Communauté de Communes a engagé ou poursuivi plusieurs actions sur l'année 2017 :

- Vente de composteurs (46 composteurs vendus en 2017)
- Animation/sensibilisation des scolaires sur le tri et la prévention des déchets
- Participation au Festival du Développement Durable de Pont l'Evêque

3 INDICATEURS FINANCIERS

3.1 Dépenses réalisées en 2017

3.1.1 Dépenses en section de fonctionnement

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés	Coût TTC
Collecte en porte à porte	741 590,33 €
Traitement des ordures ménagères résiduelles (Incinération)	561 479,38 €
Tri des sacs jaunes	146 111,10 €
Charges salariales	39 439,73 €
Fourniture de sacs jaunes	31 399,21 €
Fourniture de bacs à ordures ménagères	9 504,00 €
Collecte des colonnes à verre et lavage	18 987,15 €
Divers (Affranchissement, entretien véhicule, bus, carburant, fournitures administratives,)	2 482,20 €
TOTAL	1 550 993,10 €

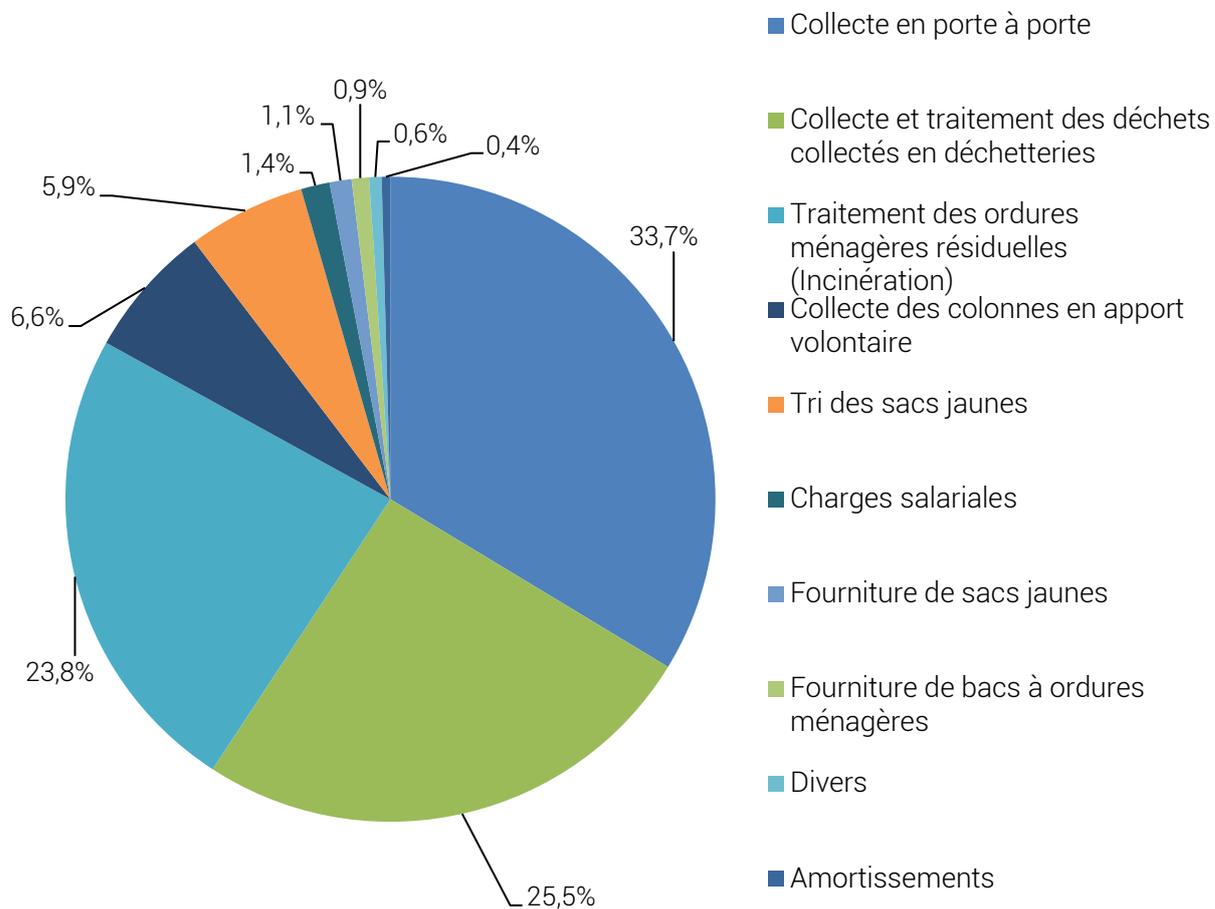
Déchetterie de Pont l'Evêque	Coût TTC
Collecte et traitement des encombrants	189 420,83 €
Collecte et traitement des déchets verts	191 647,08 €
Collecte et traitement des gravats	56 461,41 €
Collecte et traitement du bois	34 201,62 €
Collecte et traitement des cartons	18 997,41 €
Collecte et traitement de l'amiante	14 457,82 €

Collecte et traitement des DDS	10 275,64 €
Charges salariales	81 863,30 €
Divers (Vêtements de travail, carburant, eau, électricité, téléphone, annonces, honoraires,...)	5 801,37 €
Amortissements	24 038,87 €
Frais liés aux travaux divers sur site et communication	2 895,30 €
Maintenance et réparation des consoles de contrôles d'accès	1 301,74 €
Créances admises en non valeurs ou éteintes	557,5 €
TOTAL	631 919,89 €

Déchetterie du Breuil en Auge	Coût TTC
Collecte et traitement des déchets verts	4 845,89 €
Charges salariales	7 860,70 €
Collecte et traitement des encombrants	4 384,54 €
Divers (Amortissement, vêtements de travail, vérification extincteurs)	557,06 €
Collecte et traitement des cartons	54,27 €
TOTAL	17 702,46 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Coût TTC
Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés	1 550 993,10€
Déchetterie de Pont l'Evêque	631 919,89 €
Déchetterie du Breuil en Auge	17 702,46 €
TOTAL	2 200 615,45 €

Ci-dessous, est représentée la répartition des coûts en section de fonctionnement :



3.1.2 Dépenses en section d'investissement

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Coût TTC
Travaux de terrassement, fourniture et pose des colonnes enterrées pour le verre	2 070,00 €
Amortissement subventions	10 235,00 €
Console et cartes de déchetterie	918,00 €
Bacs de regroupement	2 220,00 €
Souffleur	1 057,00 €
TOTAL	16 500,00 €

3.2 Recettes réalisées en 2017

3.2.1 Recettes en section de fonctionnement

La Communauté de Communes fonctionne en fiscalité directe, c'est à dire qu'elle détermine un produit attendu et vote un taux. Les services fiscaux prélèvent la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM) auprès des contribuables en appliquant le taux voté sur le foncier bâti des bâtiments redevables.

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Taux TEOM	12.50 %	12.50 %	12.50 %	13.00 %	13.00 %

Les taux TEOM sont alors calculés en fonction des bases d'imposition selon la formule suivante :

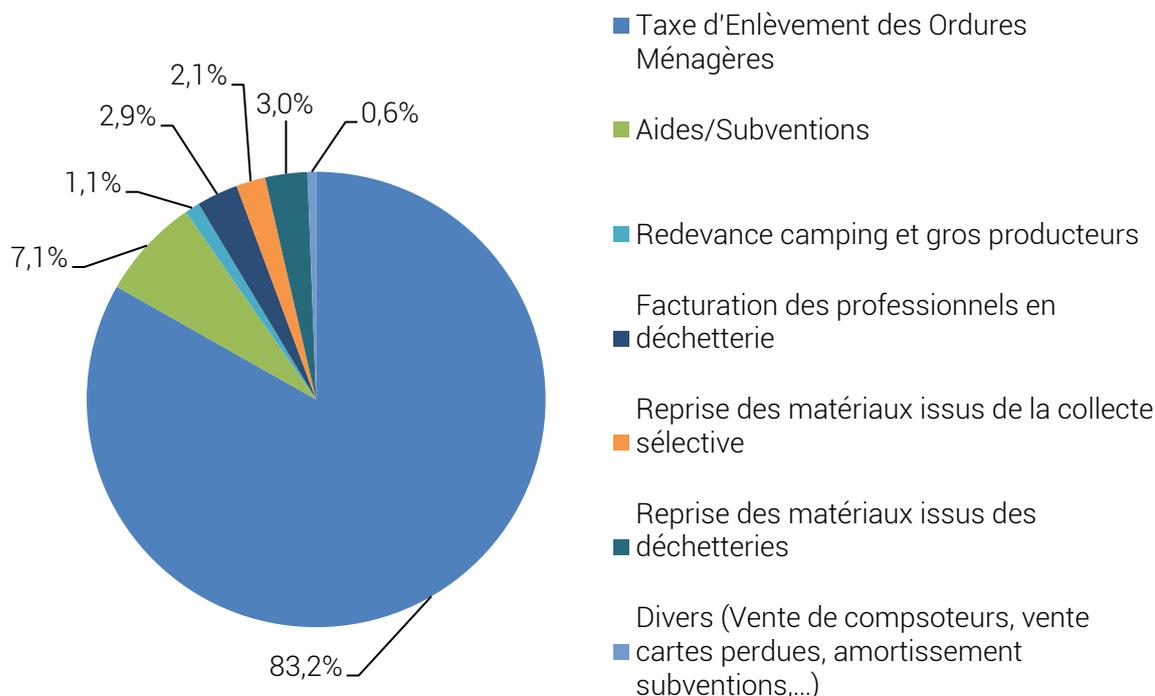
$$\text{TEOM perçue} = \text{Bases d'imposition} \times \text{Taux de TEOM}$$

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Coût TTC
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	1 927 139,00 €
Aides Eco-Emballages	165 500,00 €
Facturation des apports professionnels en déchetteries	67 561,70 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Coût TTC
Reprise du bois, du carton et de la ferraille des déchetteries	52 569,51 €
Reprise des matériaux triés issus de la collecte sélective	47 597,37 €
Redevance campings	24 396,00 €
Reprise des déchets d'équipements électriques et électroniques	16 280,86 €
Soutien Eco-mobilier	7 939,06 €
Soutien OCAD3E	8 351,88 €
Amortissement subventions	10 235,00 €
Ventes des bacs à ordures ménagères et composteurs	3 196,00 €
Remboursement des frais par les autres services	300,00 €
Vente cartes perdues particuliers	285,00 €
TOTAL	2 331 351,38 €

* Par application de l'article L2333-77 du code des collectivités territoriales, les terrains de camping ou aménagés pour le stationnement des caravanes sont soumis à une redevance annuelle par emplacement pour l'enlèvement des déchets ménagers.

Le graphique suivant indique la répartition des recettes de fonctionnement :



3.2.2 Recettes en section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Coût TTC
Amortissements	24 038,87 €
FCTVA	1 268,00 €
TOTAL	25 306,87 €

3.3 Coût complet par étapes techniques

Pour chaque flux de déchets, sont présentés ci-après des tableaux récapitulatifs des coûts détaillés en fonction des services (collecte, traitement, etc).

Emballages ménagers valorisables	Coût HT	Coût HT / Tonne	Coût HT / hab
Collecte en porte à porte	337 086,51 €	599,16 €	19,99 €
Tri des sacs jaunes	132 828,27 €	236,10 €	7,88 €
Charges salariales	19 719,87 €	15,69 €	1,17 €
Fourniture de sacs jaunes	26 166,01 €	46,51 €	1,55 €
Collecte des colonnes à verre et lavage	17 261,05 €	24,87 €	1,02 €
Divers (Affranchissement, entretien véhicule, bus, carburant, fournitures administratives, etc.)	1 034,25 €	0,82 €	0,06 €
Coût complet	534 095,96 €	425,00 €	31,68 €

Ordures ménagères	Coût HT	Coût HT / Tonne	Coût HT / hab
Collecte en porte à porte	337 086,51 €	75,17 €	19,99 €
Traitement des ordures ménagères résiduelles (Incinération)	510 435,80 €	113,83 €	30,27 €
Charges salariales	19 719,87 €	4,40 €	1,17 €
Fourniture de bacs à ordures ménagères	7 920,00 €	1,77 €	0,47 €
Divers (Affranchissement, entretien véhicule, bus, carburant, fournitures administratives,...)	1 034,25 €	0,23 €	0,06 €
Coût complet	876 196,43 €	195,39 €	51,97 €

Déchetteries	Coût HT	Coût HT / Tonne	Coût HT / hab
Collecte et traitement des encombrants	176 186,70 €	82,09 €	10,45 €
Collecte et traitement des déchets verts	178 629,97 €	36,32 €	10,59 €
Fonctionnement	123 240,64 €	9,94 €	7,31 €
Collecte et traitement des gravats	51 328,55 €	13,98 €	3,04 €
Collecte et traitement du bois	31 092,38 €	39,53 €	1,84 €
Collecte et traitement des cartons	17 319,71 €	66,48 €	1,03 €
Collecte et traitement de l'amiante	13 143,47 €	310,28 €	0,78 €
Collecte et traitement des déchets dangereux	9 341,49 €	319,65 €	0,55 €
Coût complet	600 282,92 €	48,40 €	35,60 €

3.4 Coût aidé

Le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement et les aides publiques.

	Coût aidé HT (coûts complets – recettes industrielles, les soutiens et les aides)	Ordures ménagères	Emballages ménagers valorisables	Déchets de déchetteries
2017	par tonne	189,24 €	251,44 €	37,38 €
	par habitant	50,33 €	18,74 €	27,50 €
2016	par tonne	187,82 €	274,46 €	37,13 €
	par habitant	49,09 €	18,56 €	26,70 €
2015	par tonne	186,07 €	278,17 €	41,01 €
	par habitant	49,45 €	19,30 €	28,95 €

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

(En application de l'article D2224-1 du Code
Général des Collectivités Territoriales)

p. 01

p. 01

p. 01

p. 03

1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

1.1 Données sur le SPANC de Blangy Pont l'Évêque Intercom

1.2 Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif

1.3 Les missions du SPANC

1.3.1 Diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes

1.3.2 Contrôle de conception et d'implantation

1.3.3 Contrôle d'exécution des travaux

p. 05

p. 05

p. 06

p. 07

p. 09

p. 09

2. INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 Diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes

2.2 Subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

2.3 Contrôles des installations neuves et des réhabilitations

2.4 Évolution du nombre de contrôles

2.5 Indicateurs de performance

p. 10

p. 10

p. 11

3. INDICATEURS FINANCIERS

3.1 Dépenses réalisées en 2017

3.1.1 Dépenses de fonctionnement

3.1.2 Dépenses d'investissement

3.2 Recettes réalisées en 2017

3.2.1 Recettes de fonctionnement

3.2.2 Recettes d'investissement

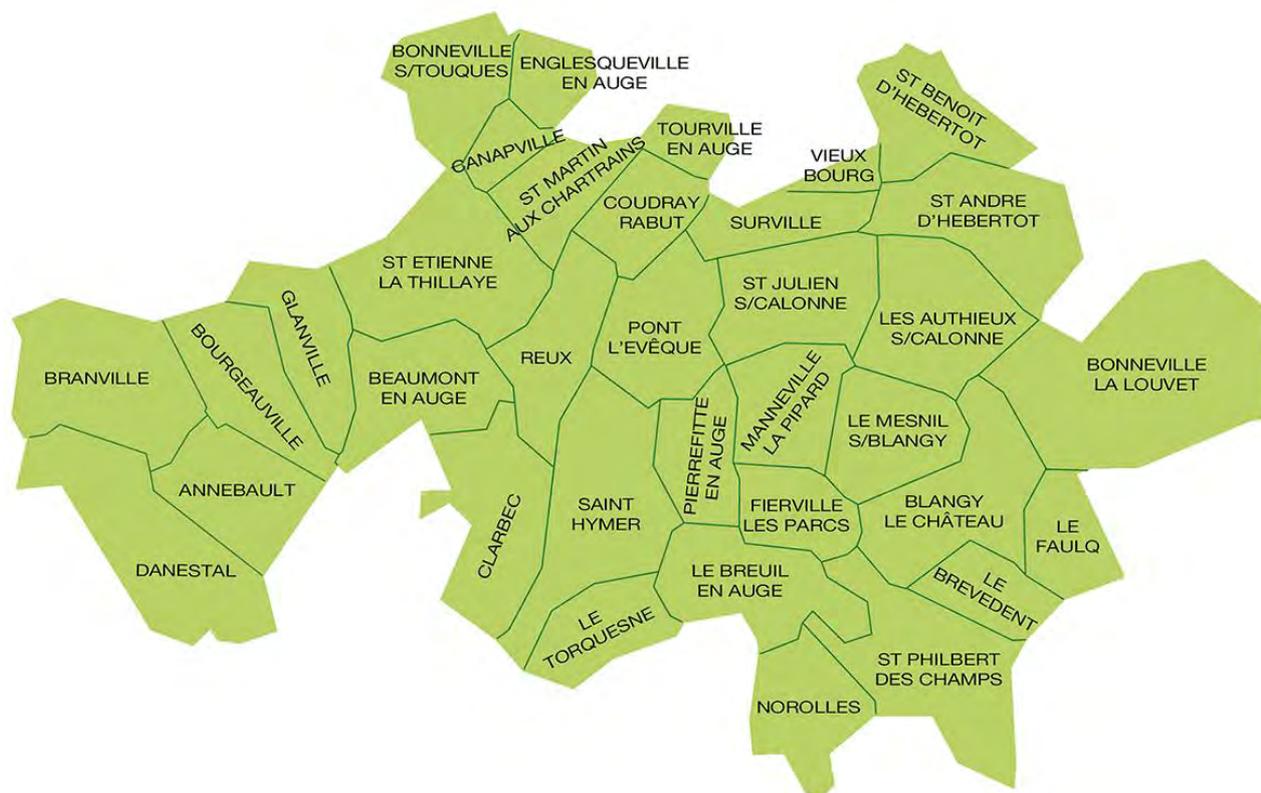
1 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

1.1 Données sur le SPANC de Blangy Pont l'Evêque Intercom

La loi du 3 janvier 1992 dite "loi sur l'eau" oblige les collectivités à effectuer le contrôle des installations d'assainissement non collectif de toutes les habitations existantes et en projet sur leur territoire.

Cette loi a été renforcée par la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 en apportant de nombreuses précisions sur la réalisation de ce contrôle.

Pour répondre à cette obligation, Blangy Pont l'Evêque Intercom a mis en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) le 1er janvier 2006. Ce service intervient sur les 35 communes adhérentes à la Communauté de Communes. Ce territoire compte 17 376 habitants (INSEE 2015) et environ 5 500 installations d'assainissement non collectif.



1.2 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Cet indicateur permet de mesurer la maîtrise des pollutions domestiques diffuses et d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

Il permet donc de définir quelles missions (obligatoires et/ou facultatives) sont exercées par le SPANC. Pour chaque mission mise en œuvre, des points sont attribués, comme défini dans les tableaux ci-dessous. Le résultat est compris entre 0 et 140.

Les éléments indiqués au point B sont pris en compte si la somme des éléments indiqués au point A atteint 100.

A	Caractéristiques	Nombre de points à attribuer	Nombre de points attribués au SPANC de Blangy Pont l'Evêque Intercom
Éléments obligatoires pour la mise en place du SPANC	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération.	+20	+20
	Application d'un règlement du SPANC approuvé par délibération.	+20	+20
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans.	+30	+30
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations.	+30	+30
	TOTAL	+ 100	+100

B	Caractéristiques	Nombre de points à attribuer	Nombre de points attribués au SPANC de Blangy Pont l'Evêque Intercom
Éléments facultatifs du SPANC	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations.	+10	0
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations.	+20	0
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	+10	0
	TOTAL	+40	0

Pour l'année 2017, l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de $A + B = 100$ sur 140, le service exerçant les missions obligatoires qui lui incombent mais pas les missions facultatives.

1.3 Les missions du SPANC

1.3.1 Diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes

Le SPANC de Blangy Pont l'Evêque Intercom réalise sur son territoire une étude diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes. Cette étude a pour objectif de vérifier le fonctionnement de chaque installation.

Ce contrôle est basé sur les critères d'évaluation précisés dans l'annexe II de l'arrêté du 27 avril 2012, relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, précisant les points engendrant une non-conformité, parmi ceux-là :

- L'absence d'installation
- Une installation incomplète et/ou inaccessible
- Une installation significativement sous-dimensionnée
- Un risque de contact humain avec les eaux usées
- Un défaut de fermeture

Chaque visite donne lieu à la rédaction d'un rapport détaillé, indiquant les caractéristiques de l'installation, les conclusions du contrôle avec notamment des recommandations pour un meilleur fonctionnement de l'installation et les conseils d'entretien. Ce compte rendu est ensuite transmis au propriétaire de l'habitation.

1.3.2 Contrôle de conception et d'implantation

Ce contrôle est réalisé à l'occasion d'une demande de permis de construire (PC), d'une déclaration préalable (DP) ou d'un projet de réhabilitation de l'assainissement non collectif.

Il a pour but de vérifier que le projet est conforme à l'arrêté du 7 septembre 2009, modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif.

Lors de la réception d'un dossier de demande d'installation d'assainissement non collectif, une vérification du caractère complet du dossier est effectuée. Les différents documents joints au dossier (étude de sol, plan de masse, plan en coupe...) sont analysés. Ainsi, sont vérifiés les distances réglementaires, l'implantation des dispositifs d'assainissement et d'eaux pluviales, le dimensionnement de la filière, etc. Le cas échéant, des modifications ou informations peuvent être demandées.

Un avis technique sur le dossier est apporté par le SPANC avant d'être transmis au propriétaire et en mairie.

1.3.3 Contrôle d'exécution des travaux

Il consiste à réaliser une visite sur le terrain afin de contrôler la mise en place de la filière d'assainissement. Ainsi, l'implantation du dispositif, la nature des matériaux, les pentes... sont vérifiées conformément au DTU 64-1, révisé en mars 2007, puis en août 2013. Pour chaque type de filière d'assainissement individuel, le contrôle du dispositif est réalisé avant remblaiement.

Cependant, il est fréquemment utile de demander des photos au terrassier lorsque des modifications sont demandées ou lorsque des éléments de la filière sont manquants lors de la visite (notamment la mise en place de l'extracteur sur la ventilation d'extraction des gaz de la fosse).

Suite à ce contrôle, un certificat est émis et envoyé au propriétaire.

2 INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 Diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes

	Bon Fonctionnement	Acceptable	Non Conforme	Non Conforme avec mise en demeure	Total général	Dont diagnostic vente
ANNEBAULT	0	2	3	1	6	6
AUTHIEUX-SUR-CALONNE (LES)	2	1	8	0	11	11
BEAUMONT-EN-AUGE	1		8	2	11	11
BLANGY-LE-CHATEAU	0	0	1	1	2	2
BONNEVILLE-LA-LOUVET	3	36	222	15	276	19
BONNEVILLE-SUR-TOUQUES	1		8	2	11	8
BOURGEAUVILLE	0	1	1	0	2	1
BRANVILLE	1	0	0	0	1	1
BREUIL-EN-AUGE (LE)	1	2	6	0	9	9
BREVEDENT (LE)	0	0	0	0	0	0
CANAPVILLE	1	2	11	0	14	14
CLARBEC	1	1	4	1	7	7
COUDRAY-RABUT	0	0	2	3	5	5
DANESTAL	0	2	8	3	13	2
ENGLESQUEVILLE-EN-AUGE	0	1	7	1	9	0
FAULQ (LE)	2	0	4	0	6	2
FIERVILLE-LES-PARCS	0	0	3	0	3	3
GLANVILLE	0	0	6	0	6	4
MANNEVILLE LA PIPARD	0	0	8	1	9	5
MESNIL-SUR-BLANGY (LE)	1	1	1	1	4	4

	Bon Fonctionnement	Acceptable	Non Conforme	Non Conforme avec mise en demeure	Total général	Dont diagnostic vente
NOROLLES	1	0	2	0	3	2
PIERREFITTE-EN-AUGE	0	3	4	0	7	7
PONT-L'EVEQUE	0	2	3	0	5	5
REUX	0	0	3	2	5	5
SAINT-ANDRE-D HEBERTOT	2	1	9	1	13	13
SAINT-BENOIT-D HEBERTOT	0	0	10	0	10	6
SAINT-ETIENNE-LA-THILLAYE	0	3	5	1	9	9
SAINT-HYMER	0	1	13	3	17	16
SAINT-JULIEN-SUR-CALONNE	0	0	2	1	3	3
SAINT-PHILBERT-DES-CHAMPS	0	1	10	1	12	12
ST MARTIN AUX CHARTRAINS	2	1	18	6	27	6
SURVILLE	0	3	10	0	13	13
TORQUESNE (LE)	0	3	1	0	4	4
TOURVILLE-EN-AUGE	4	3	5	0	12	5
VIEUX-BOURG	0	0	1	0	1	1
Total général	23	70	407	46	546	221
TAUX DE CONFORMITE	4,2%	12,8%	74,5%	8,4%		

En 2017, 546 installations d'assainissement non collectif existantes ont été contrôlées. Sur ces 546 contrôles réalisés, 221 ont été effectués dans le cadre d'une vente immobilière, ce qui représente 40,5 % des visites.

2.2 Subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

L'Agence de l'Eau Seine Normandie propose des subventions pour les travaux de réhabilitation de l'assainissement non collectif dans le cadre de son 10ème programme d'intervention (2013-2018).

La mise en place de ces subventions est réalisée sous forme d'une opération groupée organisée par le SPANC, qui doit présenter au moins 15 dossiers par demande. Le taux d'aide est de 60%.

En 2017, 27 dossiers ont été constitués par le SPANC, sur 15 communes différentes, et communiqués à l'Agence de l'Eau Seine Normandie fin septembre. L'ensemble des dossiers a été déclaré complet et éligible, et l'autorisation pour commencer les travaux a donc été accordée.

Le montant total retenu pour l'ensemble de ces travaux est de 293 946 €. La subvention votée par la Commission des aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie est de de 176 368 €.

Une convention financière a été également établie entre l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Communauté de Communes pour la gestion des dossiers, le suivi et la coordination de cette opération. Cette aide forfaitaire est de 300 € / installation réhabilitée, soit 8 100€ en 2017.

2.3 Contrôles des installations neuves et des réhabilitations

Le contrôle des installations neuves et des réhabilitations s'opère en deux étapes :

- Le Contrôle de Conception et d'Implantation (CCI) permet de vérifier que le projet est conforme à la réglementation, sur la base d'une étude de définition de filière et des plans de masse et en coupe de l'installation projetée
- Une fois le chantier réalisé, et avant la fermeture des tranchées, le Contrôle de Bonne Exécution des Travaux (CBET) permet de s'assurer que la réalisation est conforme à la conception validée dans le CCI

Commune	Construction neuve / extension			Réhabilitation			Total général
	CCI	CBET	Total	CCI	CBET	Total	
ANNEBAULT				1		1	1
BEAUMONT EN AUGÉ	1		1	3	3	6	7
BLANGY LE CHÂTEAU		1	1	2	2	4	5
BONNEVILLE LA LOUVET	2		2	3	1	4	6
BONNEVILLE SUR TOUQUES	3		3	3		3	6
BOURGEAUVILLE				2		2	2
BRANVILLE	1	1	2	1		1	3
CANAPVILLE	6	2	8	3	3	6	14
CLARBEC	3		3	4	2	6	9
COUDRAY RABUT		1	1	1		1	2
DANESTAL	1		1				1
ENGLESQUEVILLE EN AUGÉ	3		3	1		1	4

Commune	Construction neuve / extension			Réhabilitation			Total général
	CCI	CBET	Total	CCI	CBET	Total	
FIERVILLE LES PARCS	1		1	1	1	2	3
GLANVILLE	2		2	3	2	5	7
LE BREUIL EN AUGÉ	1		1		1	1	2
LE BREVEDENT	2		2	1	1	2	4
LE FAULQ	2		2	1		1	3
LE MESNIL SUR BLANGY	1	1	2	1		1	3
LE TORQUESNE	6		6	2	1	3	9
LES AUTHIEUX SUR CALONNE	4	1	5	2	1	3	8
MANNEVILLE LA PIPARD	2		2				2
NOROLLES	1	1	2	1		1	3
PIERREFITTE EN AUGÉ	1	1	2	2	2	4	6
PONT L'ÉVÊQUE	1		1	1		1	2
REUX	4	1	5				5
SAINT ANDRÉ D'HEBERTOT	3	1	4	2	2	4	8
SAINT BENOÎT D'HEBERTOT	5		5	3		3	8
SAINT ÉTIENNE LA THILLAYE	4	1	5	2		2	7
SAINT HYMER	2	2	4	1	1	2	6
SAINT JULIEN SUR CALONNE				2	1	3	3
SAINT MARTIN AUX CHARTRAINS	2	1	3	2		2	5
SAINT PHILBERT DES CHAMPS	3		3	2	1	3	6
SURVILLE	8	1	9	1		1	10
TOURVILLE EN AUGÉ	4	2	6				6
Total général	79	18	97	54	25	79	176

2.4 Evolution du nombre de contrôles

Le tableau ci-dessous représente le nombre de diagnostics et de contrôles effectués en 2016 et 2017, ainsi que l'évolution entre les deux années :

	2016	2017	Evolution
Diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes	262	546	108%
Contrôle de conception et d'implantation	181	170	-6%
Contrôle d'exécution des travaux	87	54	-38%

2.5 Indicateurs de performance

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (indicateur de performance P301.3) est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2014	2015	2016	2017
Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année considérée	142	106	141	147
Nombre total d'installations contrôlées	264	218	349	600
Taux de conformité	53,79 %	48,62 %	40,40 %	24,5%

3 INDICATEURS FINANCIERS

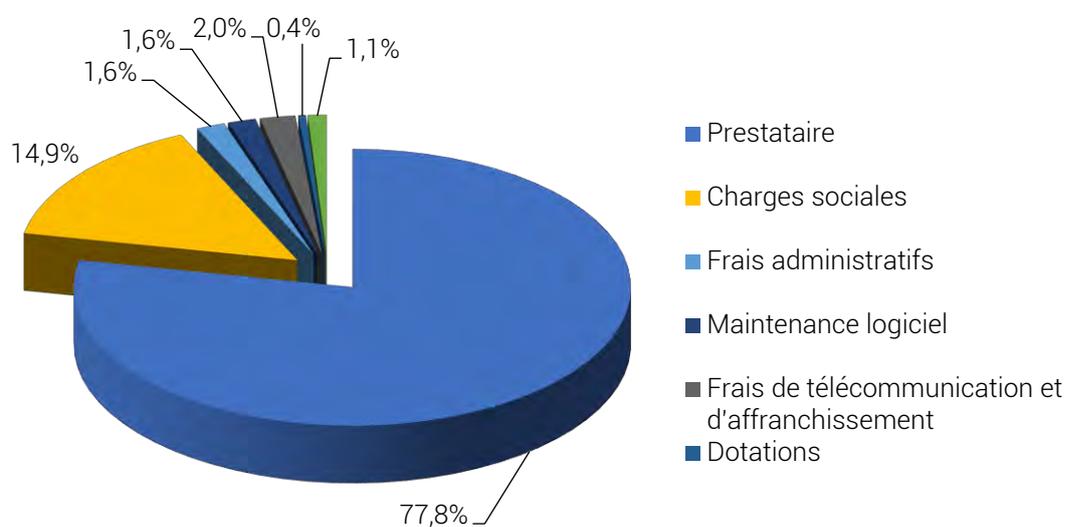
Le service n'est pas assujéti à la TVA.

3.1 Indicateurs de performance

3.1.1 Dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Montant TTC
Prestataire	44 858,40 €
Salaires et charges sociales	8 616,97 €
Frais administratifs	949,95 €
Maintenance logiciel	939,14 €
Frais de télécommunication et d'affranchissement	1 175,79 €
Dotations	249,72 €
Frais TIPI et créances admises en non-valeur	618,54 €
Frais de transport	245,44 €
TOTAL	57 653,95 €

Ci-dessous, est représentée la répartition des dépenses de fonctionnement :



3.1.2 Dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Montant TTC
Reversement subventions Agence de l'Eau Seine-Normandie aux particuliers	115 486,00 €
TOTAL	115 486,00 €

3.2 Recettes réalisées en 2017

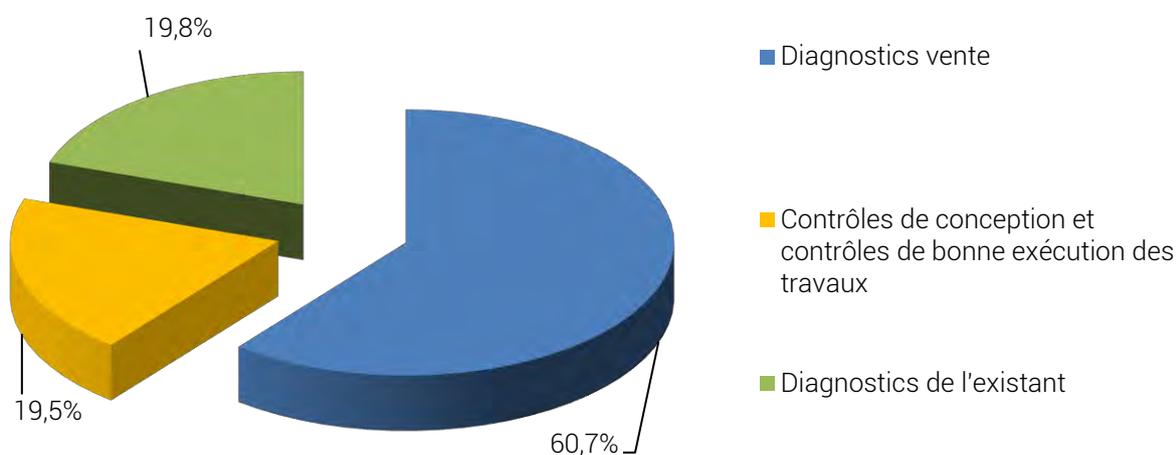
3.2.1 Recettes de fonctionnement

La délibération du Conseil Communautaire n° 2012-6-28/7, du 28 juin 2012, fixe la tarification des différents contrôles :

- Le diagnostic d'un système d'assainissement existant : 75 €
- Le diagnostic vente : 200 €
- Le contrôle de conception et d'implantation suivi du contrôle de bonne exécution des travaux : 150 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Montant TTC
Diagnostics vente	49 125,00 €
Contrôles de conception et contrôles de bonne exécution des travaux	15 750,00 €
Diagnostics de l'existant	16 050,00 €
TOTAL	80 925,00 €

Répartition des recettes de fonctionnement



3.2.2 Recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Montant TTC
Subventions Agence de l'Eau Seine-Normandie	115 486,00 €
Amortissement	249,72 €
TOTAL	115 735,72 €

Blangy Pont l'Évêque Intercom

9 rue de l'hippodrome
ZA la Croix Brisée
14130 PONT L'ÉVÊQUE

Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 | 14h00 - 17h00

Tel : 02 31 65 04 75
Fax : 02 31 64 17 66
accueil@bpicom.fr



Rédaction et conception : Blangy Pont l'Évêque Intercom
Photos : Calvados Tourisme | Grégoire Auger via CBA
Impression : Imprimerie Anquetil

